

FONDS ÉCOLEADER

SOUTIEN
AUX ENTREPRISES
EN ESSOR
ÉCORESPONSABLE

Réalisation d'une soumission dans le cadre du programme de financement du Fonds Écoleader

MISE EN CONTEXTE

Ce document s'adresse aux experts devant fournir une soumission à une organisation souhaitant déposer un projet dans le cadre du programme de financement du Fonds Écoleader.

Le terme « expert » fait référence à une entreprise, à une organisation ou à un travailleur autonome qui offre des services en matière de pratiques écoresponsables ou de technologies propres.

Le Fonds Écoleader est une initiative du gouvernement du Québec et un projet d'envergure coordonné par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), en collaboration avec le Centre québécois de développement durable (CQDD) et Écotech Québec. Son objectif est de rejoindre 50 000 entreprises québécoises dans l'implantation d'un large éventail de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres.

Le programme de financement du Fonds Écoleader permet à des organisations de faire appel aux services d'experts pour la réalisation de différents projets :

Adoption de pratiques écoresponsables :

- Réalisation d'études et d'analyses
- Élaboration de plans d'action concrets
- Accompagnement dans l'implantation des pratiques

Préparation à l'adoption de technologies propres :

- Réalisation d'études et de plans d'action
- Accompagnement préalable à l'acquisition des technologies

Dans le cadre du dépôt d'une demande d'aide financière, les organisations sont tenues de fournir une soumission d'un expert inscrit au répertoire d'experts du Fonds Écoleader. L'inscription à ce répertoire peut être effectuée en tout temps sur le site Web du Fonds Écoleader (www.fondsecoleader.ca). L'expert qui souhaite s'inscrire devra fournir différents renseignements (p. ex. la nature des services offerts, les clientèles visées, des exemples de mandats réalisés et de clients accompagnés). Les fabricants et les distributeurs de technologies propres ne peuvent pas s'inscrire sur ce répertoire, sauf s'ils peuvent démontrer qu'ils offrent des services de consultation non axés sur leurs propres produits.

Pour être considérée comme conforme, la soumission fournie par l'expert doit respecter différents critères. **Le présent document établit tous les éléments qui doivent être intégrés à la soumission déposée auprès du Fonds Écoleader par l'organisme demandeur.**

CONSIDÉRATIONS

Admissibilité du projet déposé

Nous invitons l'expert à consulter les guides du demandeur (volet 1 – Entreprise ou volet 2 – Cohorte d'entreprises) accessibles sur le site Web du Fonds Écoleader, afin de prendre connaissance des types de projets, ainsi que des dépenses admissibles et non admissibles.

À ce stade, nous souhaitons préciser les points suivants :

- seuls les services externes facturés peuvent être reconnus comme des dépenses admissibles;
- le Fonds Écoleader se réserve le droit d'ajuster le montant de l'aide financière en fonction du déploiement du projet, par exemple, si un projet coûte moins cher que prévu, qu'une mesure doit être mise de côté, etc. L'aide financière annoncée étant maximale, il n'est pas possible d'augmenter ce montant à la suite de la signature d'une entente, et ce, même si les coûts de mise en œuvre du projet augmentent, que des mesures supplémentaires sont proposées, etc.

Définitions

Dans le cadre du Fonds Écoleader, les termes « formation » et « matériel » sont définis comme suit :

- la **formation** est considérée comme toute action permettant de transmettre les connaissances nécessaires à la mise en œuvre, par l'organisation, des activités prévues dans le cadre du projet;
- le **matériel** est considéré comme tout équipement permettant de mettre en œuvre une pratique ou de se préparer à l'acquisition d'une technologie propre (p. ex. un bac de compostage, du matériel de laboratoire, une ampoule à DEL, etc.).

D'autres définitions et précisions sont présentées dans les guides du demandeur (volet 1 – Entreprise ou volet 2 – Cohorte d'entreprises).

ÉLÉMENTS DEVANT ÊTRE INCLUS DANS LA SOUMISSION DE L'EXPERT

La compréhension du mandat par l'expert

L'expert doit préciser sa compréhension du projet :

- le contexte de réalisation du projet;
- les objectifs du projet et du mandataire de service.

Le détail des principales activités du projet

L'expert doit préciser les principales activités du projet, en les répartissant selon les catégories de projets admissibles (un projet peut inclure jusqu'à cinq catégories de projet : étude, plan d'action et accompagnement pour les pratiques écoresponsables et étude/plan d'action et accompagnement pour les technologies propres). Pour les projets liés à l'adoption de technologies propres, l'expert doit identifier la ou les technologies ciblées, si elles sont déjà identifiées. Si aucune technologie n'a été ciblée au début du projet, l'expert doit alors prévoir une étape d'identification d'une technologie propre et du ou des fournisseurs potentiels, ou une recommandation à cet effet, dans la liste des principales activités.

Reportez-vous aux guides du demandeur (volet 1 – Entreprise ou volet 2 – Cohorte d'entreprises) pour obtenir de plus amples renseignements concernant les catégories de projet admissibles (section 5.4).

Les coûts du projet

Pour chaque catégorie de projet, l'expert doit présenter les coûts suivants :

- le coût de ses honoraires professionnels pour chaque activité, incluant les taux horaires et le nombre d'heures prévues. Les honoraires professionnels ne doivent pas comprendre les coûts associés à des activités de formation ou à du matériel. Ces derniers doivent être présentés séparément, et ce, pour chaque catégorie de projet;
- les frais de déplacement prévus pour la réalisation du projet.

La soumission ne doit inclure que des montants sans taxes.

Les livrables à réaliser

L'expert doit présenter tous les livrables à réaliser, selon chacune des catégories de projets concernées.

Un échéancier approximatif du projet

L'expert doit présenter les dates de début et de fin prévues du projet, ainsi qu'un échéancier des activités.

La participation attendue du demandeur

Afin d'assurer la bonne réalisation du projet, une participation peut être attendue de la part de l'organisation qui fait une demande d'aide financière. Celle-ci peut prendre la forme de documents à fournir, de coordination de rencontres, de visites des lieux, etc. L'expert doit décrire la participation attendue de la part de l'organisation dans sa soumission.

L'expérience de l'expert

De manière succincte, l'expérience professionnelle de l'entreprise, de l'organisation ou du travailleur autonome relativement au projet doit être décrite, de même que celle du ou des chargés de projet associés à la réalisation du projet, s'il y a lieu.

Les retombées potentielles du projet

L'expert doit présenter les principales retombées du projet en les répartissant selon les 4 grandes catégories définies par le Fonds Écoleader:

- Environnementale
- Sociale
- Gouvernance
- Économique

Un projet visant l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsable et/ou de préparation à l'adoption d'une technologie propre génère habituellement des retombées concrètes dans plusieurs de ces catégories. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter l'annexe ci-dessous.

Il est à noter que les retombées, ou l'évaluation de celles-ci, devront être quantifiées dans le rapport final de l'expert en plus de détailler les principales activités du projet (conformément à la soumission déposée).



Le Fonds Écoleader est une initiative du Gouvernement du Québec, coordonnée par le Fonds d'action québécois pour le développement durable en collaboration avec le Centre québécois de développement durable et Écotech Québec.

RETOMBÉES POTENTIELLES DES PROJETS

Cette liste non exhaustive présente des exemples de retombées pouvant découler des projets. Elle est présentée à titre indicatif.

RETOMBÉES ENVIRONNEMENTALES

Gestion des GES

- › Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Gestion de l'eau

- › Réduction de la consommation d'eau potable
- › Amélioration de la qualité de l'eau rejetée

Gestion de l'énergie

- › Réduction de la consommation énergétique
- › Réduction de la consommation de combustibles fossiles
- › Augmentation de la consommation d'énergie renouvelable
- › Production d'énergie renouvelable

Gestion des matières résiduelles

- › Réduction du volume de matières résiduelles destinées à l'enfouissement
- › Augmentation de l'utilisation de matières recyclées ou valorisées

Approvisionnement responsable

- › Intégration d'une stratégie d'approvisionnement responsable ou local
- › Augmentation de l'attribution de contrats sur la base de critères environnementaux
- › Réduction de l'utilisation de matières premières
- › Achat de produits cultivés ou de matériaux fabriqués au Québec

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Investissement en développement durable

- › Investissement prévu en développement durable à la suite du projet

Innovation

- › Obtention d'une subvention pour poursuivre le projet
- › Projet novateur ou distinctif pour la région

Compétitivité, augmentation de la production et rentabilité

- › Réduction des coûts d'opération grâce au projet réalisé au Fonds Écoleader
- › Augmentation du chiffre d'affaires

- › Mise en place d'un avantage comparatif à la suite du projet
- › Adaptation à la crise du Covid-19

RETOMBÉES SOCIALES

Emploi

- › Création d'emplois
- › Amélioration des conditions de travail
- › Développement de nouvelles compétences internes

Équité

- › Amélioration de l'équité salariale dans l'entreprise
- › Intégration d'une politique d'inclusivité ou de diversité

Impact sur le développement local

- › Amélioration de l'impact social des activités de l'entreprise (p. ex. : sur les clients, investisseurs, employés, entreprises)

RETOMBÉES DE GOUVERNANCE

Éthique organisationnelle

- › Modification de la culture de l'entreprise (valeurs, mission, vision, objectifs)
- › Élaboration d'une stratégie de communication ou de marketing inclusive

Direction et administration

- › Création d'un comité de développement durable
- › Participation accrue des employés et de la direction dans l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables ou de technologies propres
- › Implication des parties prenantes dans la mise en place d'un plan, d'une politique ou d'une stratégie de développement durable
- › Adoption d'une politique ou d'un plan de développement durable (DD) ou d'une démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Stratégie de l'organisation

- › Intégration du développement durable au sein du modèle ou des stratégies d'affaires de l'entreprise
- › Amélioration de l'image de marque